

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 20 mai 2022

DÉLIBÉRATION N° CP-2022/05/20-4/05

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20220520-lmc100000023718-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 08/06/2022

Réception Préfet : 08/06/2022

Publication RAAD : 08/06/2022

OBJET : Développement de l'offre de logement - Avenant n°2 à la convention avec SOLIHA concernant la création de 2 logements sociaux.

Le développement d'une offre de logement adaptée et plus qualitative est une préoccupation très forte des seine-et-marnais que le Département soutient au titre de ses politiques volontaires.

Cette volonté est réaffirmée dans le cadre de la feuille de route du mandat en cours.

Une subvention de 16 956 € a été attribuée à l'association SOLIHA - Solidaires pour l'Habitat lors de la Commission permanente du 25 juin 2018 pour la production de 2 logements sociaux à Varreddes, en conformité avec la délibération du Conseil départemental du 24 mars 2017, relative à la politique départementale de l'habitat.

Un premier avenant, prolongeant d'un an le délai de caducité, a été accepté lors de la Commission permanente du 31 mai 2021.

Il vous est proposé de proroger le délai de caducité, de cette opération d'une année supplémentaire, l'association étant confrontée à une augmentation du coût des travaux qui la contraint à rechercher de nouveaux financements.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 1^{er} juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 5,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 du 29 juin 2012, approuvant le Règlement Budgétaire et Financier du Département, modifiée par délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 4/01 en date du 24 mars 2017, concernant les modalités de financement des opérations d'habitat,

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental n°4/10 en date du 25 juin 2018 approuvant les modalités de la convention 2018 L 01 conclue avec SOLIHA, signée le 12 juillet 2018,

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental n°4/09 en date du 31 mai 2021 approuvant les modalités d'un avenant à la convention 2018 L 01 conclue avec SOLIHA, signé le 1^{er} juillet 2021,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le projet d'avenant relatif à la prorogation du délai de caducité, tel que joint en annexe de la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à le signer au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEGAS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU qui a donné pouvoir à M. Bernard COZIC
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI

Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU qui a donné pouvoir à M. Vincent PAUL-PETIT

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne